

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 117

présenté par  
M. Braouezec  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 9 de cet article, après le mot : « locatifs », insérer le mot : « sociaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à donner sens à la mise en œuvre des politiques d'urbanisme au gré des besoins.